

FRANKLIN Patrice

8 Bis rue Theilieu Desjardins

02100 SAINT-QUENTIN.

Audience du 100204 a 13H30

Tribunal de
PERONNE

PRENUP = L'ESCARCELLE
L'edovic

le 11/02/04

Monsieur le Procureur Général,

Je vous nous permettons de vous interpeller au sujet du verdict concernant notre procès suite à un très grave accident de la circulation en août dernier qui a coûté la vie à notre fils de 22 ans et nous a gravement blessés. En effet cette décision nous semble particulièrement indulgente (la plus légère depuis la nouvelle loi Sparillon) étant donné le renforcement de ces lois sur les délits routiers. Notre fils a été tué par un chauffard qui a grillé le STOP sous l'empire simultanée d'alcool et de stupéfiants, il était d'ailleurs au moment des faits sous contrôle judiciaire dans une affaire de drogue.

Peine requise par le Procureur 2ans dont 12 mois avec sursis.

Peine infligée par le juge 2ans dont 15 mois avec sursis.

Nous trouvons cette peine révoltante au vu des éléments du dossier et du contexte actuel. Aussi nous vous prions de tout cœur de revoir notre cas et de faire appel auprès des instances compétentes. Nous sommes désespérés et vous êtes notre seul recours, nous savons que rien ne nous rendra notre enfant mais que sa mort ne reste pas impunie et qu'à l'avenir une chose aussi monstrueuse n'arrive plus. L'homicide est une faute très lourde qui doit être sévèrement punie sinon à quoi serviraient toutes ces lois?

Nous espérons que notre demande retiendra toute votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Procureur Général, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Signature]